



COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

GROUPE pour la construction du Parti ouvrier
révolutionnaire et de l'Internationale ouvrière
révolutionnaire

Supplément UNIVERSITÉS à CPS n°67 –

26 janvier 2018

La loi dite « pour l'Orientation et la Réussite des Étudiants » (ORE) vise à interdire l'accès à des dizaines de milliers de jeunes de l'université.

**Il est encore temps d'arrêter le bras du gouvernement,
d'imposer le retrait du projet de loi !**

**Il faut exiger des dirigeants des syndicats étudiants, lycéens et enseignants
(en particulier SNESup, SNES, UNEF, etc.) qu'ils appellent à une
manifestation centrale à l'Assemblée nationale au moment du vote en
seconde lecture pour exiger son retrait pur et simple !**

La mécanique de la sélection est en route

Depuis le 22 janvier, les lycéens sont invités à constituer leur dossier Parcoursup pour postuler à l'université.

Le fait nouveau, c'est que le droit du lycéen à poursuivre des études à l'université dans la filière de son choix, sur la base de l'obtention du baccalauréat qui était le premier diplôme universitaire, n'existe plus.

L'accès aux diverses filières universitaires se fait sur des critères sélectifs qui, à aucun moment, ne font intervenir le baccalauréat. D'ailleurs, la loi ORE se combine avec une « réforme » des lycées qui supprime des milliers d'heures de cours et liquide le bac comme diplôme terminal anonyme, ayant la même valeur nationale quel que soit le lycée d'où vient l'élève. Un certain nombre de ces critères supposent d'ailleurs de faire valoir un « parcours » qui n'a rien à voir avec les acquis scolaires (par exemple, selon les filières, possession d'un BAFA, stage de langue à l'étranger, élection au Conseil de la vie lycéenne), mais suppose soit des moyens financiers que n'ont pas les jeunes d'origine ouvrière, soit d'avoir fait preuve d'un « engagement » au service de la « bonne marche » de cette société.

Ces critères expulsent de la poursuite d'études une bonne partie des 800 000 lycéens qui veulent les continuer. Par exemple, aucun élève issu de L ne pourra continuer ni en psycho, ni en STAPS. Quant aux élèves des bacs technologiques et professionnels, les « attendus » font que quasiment toutes les filières leur sont fermées.

Macron l'a dit : « Il faut cesser de faire croire que l'université est la solution pour tout le monde ». Traduisez : hors la fac, les jeunes d'origine prolétarienne !

Que leur réserve donc le banquier Macron devenu président ? En même temps que la loi ORE et la « réforme » du lycée, le gouvernement prépare une « réforme de l'apprentissage ». Les patrons désormais ont tout pouvoir en la matière. Ce sont eux qui vont décider librement d'ouvrir les centres d'apprentissage et qui définiront le contenu des diplômes. Ces « diplômes » auront une valeur purement locale, vérifiant des « compétences » réclamées localement par les patrons. Ils n'auront plus aucune valeur nationale, ne permettront plus d'exiger un niveau de salaire défini dans les conventions collectives. C'est la porte ouverte à l'exploitation sans frein de la jeunesse !

Ce gouvernement entend liquider un droit aux études, à la culture arraché par des décennies de combat de la jeunesse et de la classe ouvrière

La disparition du bac est le prélude au retour à un système d'enseignement à plusieurs vitesses, du collège à l'université, avec des filières « d'excellence » d'où seraient exclus les enfants des couches populaires.

Le projet du gouvernement s'inscrit dans les objectifs poursuivis depuis des décennies par la bourgeoisie française pour réserver à ses seuls enfants l'accès aux études et à la culture. En 1968, De Gaulle voulait soumettre l'université aux besoins du patronat et instaurer une stricte sélection. Tel était le sens de la « réforme Fouchet ». Mais la mobilisation de la jeunesse ouvrant la voie à la grève générale de Mai-Juin 1968 l'a contraint à reculer.

En 1986, le gouvernement Chirac et son ministre Devaquet reprenait l'offensive : les universités auraient défini elles-mêmes leurs critères d'entrée... et le montant de leurs droits d'inscription. Les étudiants constituaient alors leur coordination nationale avec l'UNEF. La grève fut générale à l'université et dans les lycées et, par deux fois, la jeunesse a manifesté par centaines de milliers en direction de l'Assemblée nationale. A nouveau, le gouvernement Chirac-Devaquet dut reculer.

Aujourd'hui, le gouvernement Macron-Philippe se fait fort d'offrir à Devaquet qui vient de mourir une revanche posthume. Mais ce n'est pas encore chose faite !

La jeunesse et les enseignants ont été jusqu'à présent chloroformés par la politique du « dialogue social »

Reconnaissons-le. Jusqu'à présent, cette réforme archi-réactionnaire, de sacrifice d'une génération privée de son droit aux études, semble avoir avancé sans rencontrer d'obstacles. Certes, il y a là une part de la propagande du gouvernement et des médias. Mais il y a eu surtout la participation de tous les dirigeants syndicaux (SNESup, SNES, UNEF, etc.) aux 55 réunions de concertation d'élaboration de la réforme avec le gouvernement jusqu'en novembre dernier. Ainsi, les buts réels du gouvernement ont pu être occultés. Mais aujourd'hui, inévitablement, le brouillard se dissipe.

Les premières manifestations de résistance ont commencé à se faire jour chez les enseignants. Dans plusieurs départements, ils ont refusé de remplir les « attendus » visant à définir localement les critères de sélection (donc aussi d'exclusion) des lycéens et même parfois, avec les étudiants, ils ont organisé le boycott des instances (CFVU) de mise en œuvre de la réforme. Dans plusieurs lycées, des assemblées massives de profs se sont tenues contre la « réforme » du lycée.

À quelles conditions est-il encore possible de défaire le gouvernement ?

Mais à quoi se heurte la volonté des enseignants et des jeunes ? Les directions syndicales (SNESup, UNEF notamment) font des phrases contre le projet gouvernemental. Ils demandent au gouvernement « d'abandonner la réforme ». Il leur arrive même exceptionnellement de demander son retrait. Mais force est de constater que jusqu'à ce jour ils ont constamment siégé dans les Conseils d'administration qui, en particulier, définissent les « capacités d'accueil » des universités, lesquelles ne peuvent conduire qu'à fermer la porte de l'université à des dizaines de milliers de lycéens.

Par ailleurs, la loi ORE a été adoptée en première lecture par la majorité de députés godillots LRM à l'Assemblée nationale. Il y a donc urgence s'il s'agit de faire reculer le gouvernement. Or que proposent les dirigeants syndicaux ? Une journée d'action le 1^{er} février « pour une université ouverte ».

Les organisations « appellent les lycéen-nes, les étudiant-es, les personnels des universités et des lycées à se mobiliser le jeudi 1^{er} février 2018, à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale pour débattre des réformes, à se mobiliser sous toutes les formes décidées collectivement, y compris par la grève le 1^{er} février, dans les universités et les lycées pour alerter sur les dangers des réformes en cours. »

Mais de quoi s'agit-il aujourd'hui, alors que pèsent sur les jeunes, les enseignants la menace imminente de l'adoption définitive de la loi ORE ? De discuter des avantages et inconvénients de telle ou telle réforme à venir ? Ou de dresser sans délai la force rassemblée à l'initiative du front uni des organisations syndicales enseignantes, étudiantes, lycéennes pour empêcher que la réforme ne soit adoptée ?

Voilà pourquoi il est nécessaire de lutter :

- pour imposer aux directions syndicales (syndicats enseignants de la FSU, de la CGT, de FO, syndicat étudiant UNEF, syndicats lycéens) qu'elles exigent le retrait pur et simple du projet de loi ORE et qu'elles appellent dans l'unité à une manifestation centrale à l'Assemblée nationale au moment où elle y sera présentée en seconde lecture pour empêcher qu'elle soit votée
- pour exiger des mêmes directions : aucune participation aux instances des universités (CA, CSFCU en particulier) définissant les « capacités d'accueil » et les « attendus » – là où elles ne se sont pas encore réunies ou reconvoquées ; aucune participation aux instances qui vont décider du tri des étudiants. Ne vous faites pas les exécuteurs de la réforme !
- pour exiger de la direction du SNES, de tous les syndicats des profs du secondaire qu'elle boycotte la « concertation » mise en place par le gouvernement pour mettre en œuvre la « réforme » du lycée,
- que dans ce but, l'ensemble des syndicats convoquent sans délai une assemblée nationale des délégués des facs, des lycées avec des représentants, des profs, des personnels non enseignants des facs et lycées, des étudiants, lycéens et parents de lycéens pour l'organiser.

Pour mener ce combat, entrez en contact avec les diffuseurs de ce tract !

